



Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
Place de l'Hôpital BP 426
67091 STRASBOURG Cedex
☎ 03-88-11-60-98
☎ 03-88-11-64-35
✉ syndCGT@CHRU-Strasbourg.fr
🌐 www.cgthus.canalblog.com

La CGT des HUS.com

N°1 janvier 2009



Bonne Année 2009



Santé, Réussite, Bonheur à vous et à vos proches

UNE EQUIPE CGT RENOUVELEE

A l'occasion de ce congrès, nous avons renouvelé notre équipe, puisque Marie-Madeleine IANTZEN, notre secrétaire générale est partie à la retraite. Cela ne signifie pas qu'elle disparaît et qu'elle se retire de toute activité.

Notre nouvelle équipe se compose donc comme suit :

Secrétaire générale : Claudine GIORGI

Secrétaires adjoints :

- Anne ARNOLD
- Raphaël BOUVIER
- Marie-Madeleine IANTZEN
- Gérard JOUANNIN
- Michel LACHER
- Fabienne LANG
- Josiane SABOURIAUT (secrétaire générale de la section des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens)

CONGRES DU SYNDICAT CGT DES HUS

11 DECEMBRE 2008

ADOPTION D'UNE MOTION AUX PARLEMENTAIRES

Le syndicat CGT des Hus était réuni en congrès le jeudi 11 décembre 2008. Il a adopté une motion concernant le projet de loi « Hôpital, patients, santé, territoires », texte qui a été adressé aux députés et sénateurs du Bas-Rhin. Dès à présent, plusieurs d'entre eux ont répondu.

Voici le texte de notre motion.

Le gouvernement a déposé un projet de loi intitulé « Hôpital, patient, santé, territoires ». Initialement, ce projet de loi devait être examiné cet automne par le Parlement, mais il sera finalement discuté en janvier 2009.

Ce projet de loi modifie pour la énième fois, et en profondeur, notre système de santé, les règles de fonctionnement de l'hôpital public. Ainsi, la dernière loi hospitalière, dite « loi Mattei » date de 2004. Cette loi n'est pas encore totalement appliquée et elle plonge les hôpitaux publics dans le chaos budgétaire et financier.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des CHRU est en déficit. Or, selon les règles édictées par le ministère de la santé, le déficit budgétaire doit être exceptionnel ! Ou bien nos dirigeants sont tous incompétents et mauvais gestionnaires, ou bien les règles budgétaires, financières et administratives sont mauvaises.

De fait, l'hôpital public est malade des choix politiques en matière de santé ! Non, l'hôpital public, ce n'est pas pareil qu'une clinique privée à but lucratif. Non, la santé n'est pas une marchandise qui se vend et s'achète comme n'importe quel autre produit. La santé, c'est d'abord un droit fondamental de toute personne, sans distinction d'origine et de revenu.

Aujourd'hui, vous n'ignorez pas qu'une partie croissante de la population ne peut plus se soigner, parce qu'elle n'a pas les moyens financiers, parce qu'elle n'a pas de protection sociale (jeunes étudiants, jeunes salariés, jeunes chômeurs, salariés pauvres, retraités, étrangers, femmes seules ayant des enfants à charge...).

Au moment où l'hôpital public se voit imposer les mêmes critères de rentabilité financière qu'une entreprise privée, les rapports des services sociaux confirment tous l'explosion de l'exclusion, de la pauvreté et de la dégradation de l'état de santé d'une partie de la population.

Alors que la plupart des pays européens, après les Etats-Unis, se sont lancés tête baissée dans une politique de démantèlement des services publics, de l'hôpital public en particulier, la France emboîte le pas en pleine crise financière et économique mondiale.

Hier encore, il était de bon ton, du politiquement correct de dénoncer le service public, le rôle régulateur de l'Etat, aujourd'hui tout le monde, ou presque reconnaît que le tout libéral nous a conduit à la catastrophe.

L'Etat trouve des centaines de milliards d'euros pour garantir les banques, pour les renflouer, mais il ne trouve pas les moyens pour assurer un service public hospitalier de qualité pour tous les citoyens.

Même en période de croissance économique, notre société marginalisait déjà beaucoup de gens. Alors que la crise économique commence à jeter des milliers de gens à la rue, il nous faut une réponse claire des pouvoirs publics. Seul un service public fort, moderne peut structurer efficacement l'offre de soins et assurer l'égal accès aux soins de toute la population.

Le projet de loi qui vous est soumis va totalement à l'opposé de cette politique de solidarité, il poursuit le démantèlement de notre service public hospitalier, il lui impose une logique de rentabilité financière, il impose une gouvernance, un management, à la « sauce anglo-saxonne », comme une entreprise mondialisée, modèle qui s'effondre sous nos yeux !

Le syndicat CGT agit pour un système de santé et de protection sociale qui réponde aux besoins de santé de toute la population, un hôpital public modernisé, avec des personnels hautement qualifiés, dignement rémunérés et suffisamment nombreux pour répondre aux attentes des patients.

Au moment où la crise économique s'aggrave, nous voulons une réponse solidaire des pouvoirs publics en matière de santé, nous ne voulons pas de cet affairisme libéral qui transpire dans ce projet de loi.

Par ailleurs, les grands oubliés de ce texte, ce sont les acteurs principaux de l'hôpital, c'est-à-dire les salariés, les médecins et les fonctionnaires hospitaliers, dont les emplois disparaissent au grès des privatisations, des restructurations, des fermetures de services ou d'établissements.

Pour l'Alsace, la Fédération Hospitalière de France réunissant des directeurs à Strasbourg, chiffrait à plus de 600 le nombre des suppressions d'emplois pour 2009 dans les hôpitaux régionaux (22 000 au plan national).

Qui aujourd'hui se soucie du démantèlement de nos services de proximité, des suppressions d'emplois, quelle mission accordez-vous au service public ?

Nous souhaitons vous faire part de notre ferme opposition à ce projet de loi, qui va détruire un peu plus un patrimoine cher à notre nation ; notre système de santé public.

Nous sommes cependant preneurs d'échanges et nous sommes disposés à vous rencontrer pour en débattre.

Le projet de loi du gouvernement ne vient pas par hasard, il donne un éclairage, s'il en était besoin, sur la situation des hôpitaux publics et du nôtre en particulier.

Plus que jamais, l'heure est à l'action collective pour sauver le service public.

ELECTIONS A LA CNRACL : LES RESULTATS

La CGT confirme sa place de première organisation syndicale chez les actifs avec 32,59 % des suffrages et un progrès en nombre de voix.

La CGT devient la première organisation syndicale dans le collège retraités avec 28,23 % des voix.

Ce résultat place la CGT très largement en tête de toutes les organisations syndicales malgré une abstention en progression pour le collège des actifs.

La décision d'organiser le vote exclusivement par correspondance n'a pas été sans incidence. Comme pour les Prud'homales, la CGT demande que les élections CNRACL soient organisées dans les établissements et les collectivités, au plus près des plus de trois millions de salariés et retraités.

Ce vote confirme la confiance envers les administrateurs CGT et les revendications qu'ils portent au Conseil d'Administration de la CNRACL.

Mais c'est aussi un message clair en direction du Gouvernement contre les réformes engagées en 1993 et 2003 qui n'ont cessé de faire baisser le niveau des pensions des retraités et rendent de plus en plus inaccessible une retraite à taux plein à 60 ans, le but étant d'orienter les salariés vers des systèmes assurantiels par capitalisation sans fiabilité.

Ces résultats confirment l'adhésion des salariés et retraités aux propositions de la CGT pour un système de retraite par répartition solidaire et pérenne.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale et la Fédération CGT des Services publics remercient tous les salariés et retraités qui viennent d'exprimer leur confiance dans la CGT, ainsi que tous les syndiqués qui ont contribué à ce succès.

ACTIFS CNRACL		
	VOIX	Pourcentage
CGT	255 462	32,59%
FO	157 050	20,03%
CFDT	154 646	19,73%
UNSA	71 618	9,14%
SUD	54 649	6,97%
CFTC	45 472	5,80%
CGC	24 192	3,09%
FSU	20 806	2,65%

RETRAITES CNRACL		
	VOIX	Pourcentage
CGT	121 126	28,23%
FO	85 793	19,99%
ANHR	78 364	18,26%
CFDT	58 921	13,73%
CFTC	39 343	9,17%
UNSA	18 143	4,23%
CGC	11 881	2,77%
SUD	11 207	2,61%
FSU	4 294	1,00%

ELECTIONS PRUD'HOMALES : **LA CGT RESOLUMENT VICTORIEUSE !**

Les élections prud'homales, qui viennent de se dérouler, donnent un signal fort au gouvernement et au patronat : les salariés ont une confiance renforcée dans l'action de la CGT, de très loin la 1^{ère} organisation syndicale de France. Malgré un taux d'abstention très élevé, il ne faudrait pas sous-estimer ce vote. Même en Alsace, où la CFDT et la CFTC se croyaient « intouchables », la CGT crée la surprise, « pique » la 2^{ème} place à la CFTC et « marque à la culotte » la CFDT !

LES RESULTATS NATIONAUX :

Toutes sections confondues			
Listes	VOIX	%	SIEGES
CGT	1 570 696	34,00	2 854
CFDT	1 007 756	21,81	1 794
FO	730 604	15,81	1 146
CFTC	401 460	8,69	383
CFE - CGC	378 478	8,19	627
UNSA	288 788	6,25	249
SOLIDAIRES	176 307	3,82	92
DIV SAL	65 697	1,42	91

LES RESULTATS EN ALSACE :

	Toute Organisations Syndicales			
	2002		2008	
CGT	37105	20,83%	37183	23,42%
CFDT	49298	27,67%	39191	24,69%
FO	33845	19,00%	25625	16,14%
CFTC	33900	19,03%	28257	17,80%
CFE CGC	14109	7,92%	14929	9,40%
UNSA	8766	4,92%	10582	6,67%
SOLIDAIRES	65	0,04%	2984	1,88%
GDIX/SUD	1080	0,61%		
TOTAL	178168		158751	

ELECTIONS DANS LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE :
LA CGT FAIT UN TABAC !

Dans la Communauté Urbaine de Strasbourg, comme au niveau national, la CGT fait un retour en force.

Elle passe de 27% en 2001 à 35% en 2008 et s' impose de loin comme le 1^{er} syndicat des personnels de la CUS.

Bravo à nos collègues !

ATTENTION A VOS CONGES !

En cette fin d'année 2008, la Direction a fermé beaucoup de lits ou d'UF, pour permettre aux médecins et aux équipes de prendre des congés.

Mais il y avait une surprise de taille ! Les congés étaient assortis d'une « astreinte », il fallait rester à côté du téléphone, on pouvait vous rappeler en cas de problème... Cette « astreinte sauvage » est non seulement totalement illégale, contraire au règlement intérieur, gratuite.

Faites vous respecter, exigez le formulaire de demande de congé, formulaire qui n'est pas supprimé et qui justifie votre période de congés. Vous pouvez le réclamer auprès de votre cadre, il doit vous être remis, même si votre demande agace, même si l'on explique que c'est inutile et « ringard ». Ce formulaire est TRES UTILE pour vous, en cas de difficulté. il prouve votre bonne foi et vous couvre.



BULLETIN D'ADHESION DE LA CGT

NOM : _____ **PRENOM :** _____

ADRESSE : _____

 **PRIVE :** _____ **PORTABLE :** _____

 **ADRESSE MAIL :** _____

GRADE : _____ **CODE UF :** _____

SERVICE : _____  **POSTE :** _____

TEMPS DE TRAVAIL : 100% 80% 50% autres

DATE D'ADHESION : ___/___/___ **SIGNATURE :** _____